

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

Séance n°4 du 19 juin 2024

Délibération n°DEL2024061908

Objet : demande de subvention à l'Agence Régionale de Santé – Actions ambroisie.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21
Nombre d'excusés : 19 dont 1 pouvoir
Nombre d'absents : 0

Le 19 juin 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 7 juin 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Nadine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents :

M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – Mme FOURÉ Brigitte – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. RAINETEAU Jean) - Mme LAMAZIÈRE Véronique - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie - M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

Etaient excusés : Mme BAUDRILLART Agnès - Mme BERNARD Marie-Dominique - M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline – M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry – COLIN Bernard - CORNUAUD Eric - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier – M. MICHAUD Arnaud - Mme MOREAU Carole – THOMAS Hubert - M. POINSET Cyril.

Etaient excusés : Mme BASTIER Nina - Mme BELGHALI Lucile – M. BŒUF Pascal – M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Clauddy - M. THOMAS Jean-Claude – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE REGIONALE DE SANTE – ACTIONS AMBROISIE

- Vu le rapport de prospection « Ambroisies » sur le territoire du Ruffécois, réalisé par la FREDON en 2023
- Vu le plan de gestion et de lutte contre l'Ambroisie en Ruffécois, regroupant 11 fiches actions
- Vu les réunions techniques du 20 mars 2024 et du 21 mai 2024
- Vu l'appel à projet sur la santé environnementale de l'Agence Régionale de Santé
- Vu l'avis des membres du bureau, sollicités par mail par le Président avant le 5 avril 2024

Le Président rappelle les objectifs opérationnels du projet de lutte contre l'invasion de l'ambroisie sur le territoire du Pays du Ruffécois :

- Sensibiliser et informer : actualisation, impression, création, diffusion de supports de communication (BD et affiche) pour et avec les professionnels de santé pour leurs patients, organisation de manifestations grand public (stands d'informations, quinzaine de l'Ambroisie, ateliers pédagogiques), randonnées thématiques, exposition
- Repérer et recenser : recruter et former des référents, promouvoir application de signalement, animer groupe de travail spécifique (repérage par drone), organisation d'événements de repérage (balades avec associations de marche)

AR Prefecture

016-200050094-20240619-DEL2024061908-DE
Reçu le 24/06/2024

- Réaliser une campagne d'arrachage : rédaction d'un protocole d'arrachage, promotion, formation (avec volet gestes et postures), organisation de campagnes d'arrachage avec partenaires (chantiers d'insertion, Fédé chasse)

Il souligne l'importance de trouver un moyen efficace de communiquer afin d'atteindre le grand public.

En raison de l'urgence sur le territoire et de l'approbation des membres du comité syndical concernant les actions autour de l'ambroisie, le PETR informe que le Président, après validation des membres du bureau, a autorisé l'équipe à répondre à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé. Une demande de subvention a été déposée le 05 avril 2024 (délai de réponse à la même date) selon le plan de financement suivant :

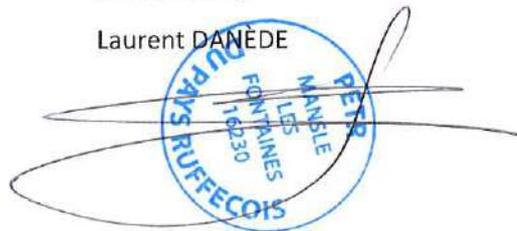
DÉPENSES		RECETTES	
Achats	5 470 €	Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine	9 950 €
Services extérieurs	483 €	Contrat Local de Santé	2 250 €
Publicité, communication, frais de missions	1 870 €	Conseil Régional	3 750 €
Charges de personnel	22 137 €	Autofinancement (ingénierie)	14 120 €
Autres charges de gestion courante	110 €		
Total des dépenses	30 070 €	Total des recettes	30 070 €

Ayant pris connaissance de l'ensemble du projet et après en avoir délibéré, les élu(e)s du comité syndical, à 22 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **VALIDENT** la candidature du PETR du Pays du Ruffécois à l'Appel à Projet sur la santé environnementale de l'Agence Régional de Santé, selon de plan de financement présenté ci-dessus.
- **AUTORISENT** le président à signer tout document se révélant nécessaire à la mise en œuvre de cette action.
- **AUTORISENT** le président à inscrire les crédits au budget primitif.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification